

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

DOMAINE :

Finances

SOUS-DOMAINE :

Décisions budgétaires

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 0

Votants : 12

Secrétaire de séance :
Jean-LouisRIO

CONVOCATION EN DATE DU :
14 Février 2025

AFFICHAGE EN DATE DU :
14 Février 2025

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPÔT EN SOUS
PREFECTURE LE :

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

N° : 2025_08

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Syndicat Mixte du Delta de l'Aude**

Séance du Comité syndical du : 26 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six février, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, titulaire
Monsieur Michel JAMMES, titulaire
Monsieur Grégory DELFOUR, titulaire
Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire
Monsieur Jean-Louis RIO, titulaire
Monsieur Edouard ROCHER, titulaire
Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant
Monsieur Nicolas LORENZO, suppléant
Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant

La Communauté de Communes « La Domitienne » :

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du bureau, titulaire,

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, Vice-président, membre du Bureau, titulaire
Monsieur Olivier HENRY, membre du Bureau, titulaire

Objet : Vote du débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aux communes et plus généralement aux collectivités comptant 3500 habitants et plus (L.2312-1 du CGCT) avant le budget primitif. Il précise que les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article L.5211.36.

Monsieur le Président informe également que la loi « NOTRe » impose que ce débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Monsieur le Président indique enfin que le ROB 2025 a été envoyé à tous les délégués du syndicat. Puis, il engage le débat d'orientation budgétaire (DOB) en s'appuyant sur le contenu du rapport (ROB) qui comprend pour mémoire :

- **des éléments de structuration** (le périmètre d'intervention du syndicat, son objet statutaire, la contribution financière des membres l'adhésion au SMMAR...);
- **une présentation des engagements pluriannuels** énumérant les actions prévues dans le PPGBV et le PAPI ;
- **des informations sur les actions du SMDA**
- **le programme pluriannuel d'investissement ;**
- **les solutions de financement pluriannuelles des dépenses ;**
- **les orientations budgétaires pour 2025** tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes ;
- **la gestion des emprunts et de la dette ;**
- des éléments sur **la stratégie financière**
- un point sur **l'effectif de la structure ;**

Monsieur le Président invite ensuite l'assemblée à débattre sur les orientations budgétaires 2025.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour : 6 495.94 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

LE COMITE SYNDICAL

A L'UNANIMITE

- **VALIDE** le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 ainsi présenté en séance par Monsieur le Président.
- **DONNE** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 à Monsieur le Président comme en disposent les articles du CGCT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Narbonne, le 26 Février 2025

**Le Président,
Xavier BELART**

